



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reconnaissance du métier de perfusionniste

Question écrite n° 43803

Texte de la question

M. Vincent Descoeur appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé concernant les revendications des perfusionnistes. Pour mémoire, en France, il y a entre 250 et 300 perfusionnistes. Véritables spécialistes de la circulation extra-corporelle, leur fonction première est d'en assurer la conduite et la surveillance. Indispensables dans les blocs de chirurgie cardiaque, ils interviennent également dans d'autres services. Ils assurent la survie des patients. Aucune intervention de ce domaine chirurgical ne peut être réalisée sans eux. Ils apportent également leur expertise pour la pose, le suivi et le support technique des assistances circulatoires et respiratoires extra-corporelles (ECMO) dans les réanimations, en particulier depuis le début de la pandémie de SARS-COV-2. Ils font partie intégrante des équipes d'UMAC, Unités mobiles d'assistance circulatoire, pour permettre l'assistance dans les centres non équipés. Ils interagissent au sein des équipes de transplantation d'organe. Ils sont mobilisés et très impliqués dans la crise actuelle. Les perfusionnistes sont irremplaçables dans leurs fonctions. Ils exercent un métier de haute technicité et à haute responsabilité qui est unique et pour lequel un cursus de formation spécifique Master santé, parcours CECAC, existe depuis 2020 (Sorbonne université). Ce niveau d'études est également requis dans de nombreux pays européens. Leurs activités, compétences et savoirs propres et autonomes par rapport à des métiers existants correspondent à la définition d'un nouveau métier ou métier intermédiaire (rapport de l'IGAS N°2021-05R page 119). C'est dans ce sens qu'en septembre 2021 les représentants des perfusionnistes (SFACCEC), en présence et avec le soutien des représentants de la chirurgie cardiaque et de l'anesthésie en chirurgie cardiaque française (SFCTCV, ARCOTHOVA) ont rencontré la sous-directrice des ressources humaines du système de santé de la DGOS. À l'issue de cette rencontre, la proposition de redéfinir le métier de perfusionniste semblait avoir été retenue et l'engagement d'apporter des solutions quant à un statut avait été pris. Une nouvelle date de réunion devait être définie avant novembre 2021. Cette dernière n'a pas encore eu lieu à ce jour. Aussi, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement quant à l'instauration d'une meilleure reconnaissance de ce nouveau métier, devenu indispensable.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Descoeur](#)

Circonscription : Cantal (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43803

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 janvier 2022](#), page 476

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)